

Le discours de M. Laval La situation politique

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'égalité dans le sacrifice

Ainsi, grâce aux décrets-lois, les besoins d'urgence de l'Etat ont été considérablement réduits. Ils concernent presque exclusivement les dépenses extraordinaires qui intéressent la défense nationale. Ces chiffres ne seraient-ils pas considérables, ils expriment la réalité de nos finances.

Pour la première fois depuis le début de la crise économique, les recettes permanentes de l'Etat couvrent l'ensemble de ses dépenses ordinaires. Ce résultat a été obtenu, grâce à la compression sévère des dépenses des administrations publiques et surtout grâce au prélevement de 10 % sur la presque totalité des paiements du Trésor, mesure sans doute rigoureuse qui frappe toutes les parties prenantes du budget. L'égalité dans le sacrifice devait s'imposer. Tous les Français sont solidaires du franc.

D'audacieuses mesures

Notre œuvre ne s'est pas bornée là. Dans tous les services, les décrets-lois ont permis de procéder à une refonte générale de nos textes et de nos méthodes. Nous avons fait effort pour réformer l'administration française. C'est un travail considérable encore peu connu, dont le pays recueillera le bénéfice.

Le Gouvernement s'est appliqué à ranimer et stimuler la production nationale. Grâce aux économies réalisées, les lois de protection agricole votées par le Parlement ont pu être appliquées; les crédits mis à la disposition des producteurs de blé et de vin ont permis d'organiser l'écoulement régulier de leur récolte et par la réduction des excédents, d'assurer les marchés et de commencer la revalorisation des produits de la terre. Les profits des compagnies d'assurances, des compagnies d'électricité, des marchands d'engrais ont été limités; des taxes exceptionnelles ont frappé les fournisseurs de la guerre, des impôts spéciaux ont été créés sur les revenus.

Voilà notre réponse à ceux qui prétendent que nous avons favorisé les riches. Il en est une autre: Les loyers d'habitation, les intérêts hypothécaires ont été réduits. Les prix du gaz, du charbon, de l'électricité ont été abaissés. C'est la première fois que des mesures aussi audacieuses ont été prises en matière sociale.

Cinq cents décrets-lois attestent l'importance d'une œuvre dont l'accomplissement aurait exigé plusieurs années de délibérations parlementaires.

En Angleterre... chez nous

En Angleterre, un gouvernement qui se trouvait en face d'une situation analogue à la nôtre, a profité de la confiance des assemblées pendant quatre années et vient de recevoir le témoignage de la reconnaissance du pays.

Chez nous, on nous a concédé quatre mois pour régler le même problème. Au bout de quelques semaines, des censeurs implacables prétendent juger notre expérience. Ils ne se rendent même pas compte que par leur attitude ils en compromettent les résultats.

Les Chambres devant leurs responsabilités

Dans deux jours, jeudi prochain, mes collègues et moi nous nous présenterons devant les Chambres. Les élus du pays auront à dire s'ils approuvent notre politique. Ils auront à se poser l'angoissante question de savoir ce qu'il adviendrait si notre œuvre était détruite.

La seule perspective des débats parlementaires diffère de celle des décrets-lois. L'incertitude règne. L'incertitude, si elle se prolongeait risquerait d'être mortelle pour nos finances. Il faut un vote rapide. Nous demandons au Parlement de se prononcer sans délai. Sinon, la situation s'aggraverait rapidement.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets

Depuis que les décrets-lois concernant les économies ont semblé être remis en question, depuis que notre œuvre a été contestée, le même phénomène qui avait justifié la constitution de notre gouvernement s'est reproduit.

Des sorties d'or massives affectent l'économie de la Grande-Bretagne. Nous avons vu la situation, par les mensurations que nous avons prises, d'arrêter cette hémorragie. Le leçon des faits devrait pourtant impressionner ceux qui nous adressent les critiques les plus injustifiées.

Un pays ne peut pas éternellement vivre sur l'imprévu. Il doit avoir la sagesse et l'énergie d'ajuster ses dépenses à ses recettes. Il n'est pas nécessaire d'être un technicien, ni un financier, pour comprendre cette vérité élémentaire: Quand on s'écarte de la rigueur indispensable pour la gestion des finances d'un Etat, on aboutit nécessairement à la chute de sa monnaie.

La dévaluation, la leçon...

En France, d'aucuns prétendent que notre monnaie dévaluée supporterait une nouvelle réduction de sa valeur, malgré la dévaluation des 4/5 qu'elle a déjà subie en 1928. Cette théorie n'est pas la nôtre, nous la jugeons dangereuse. C'est pour éviter la dévaluation que nous avons agi. Nous n'accepterions pas que par l'affaiblissement de l'autorité gouvernementale, que par une sorte de crise accréditée et larvée, on aboutisse au même résultat. Cette responsabilité, pour ma part, je la déclare nettement, je ne la prendrai pas. Ce sont les petits, les humbles qui supporteraient directement le poids de la dévaluation, pendant qu'un rythme accélééré, le coût de la vie remonterait.

Nous avons bien les salaires, les traitements, les retraites, les pensions ne seraient pas augmentés à la même échelle. Les retraités qui ont fait confiance à la signature de l'Etat verticalement assés leur pouvoir d'achat durement réduit.

La dévaluation, je la repousse comme un moyen de facilité d'obtenir plus d'argent qu'elle se produirait à la veille d'une consultation électorale. Dans quelques mois les ressources exceptionnelles par de nouvelles dépenses et nous nous retrouverions avec une monnaie dévaluée en face de mêmes difficultés financières que nous avons voulu vaincre par un effort courageux d'économie.

Le moment est venu de choisir

Alors que ferait-on? sinon revenir à une politique plus sévère, plus dure?

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Avant tout, la Chambre devra se prononcer sur la politique financière

Le Gouvernement demandera, jeudi, à la Chambre de se prononcer immédiatement sur sa politique financière. En effet, le Cabinet que préside M. Pierre Laval a été constitué en vue d'assurer la défense du franc et il a reçu pour cela des pouvoirs étendus qui lui ont permis de procéder à de nombreuses réformes, qui ont contribué à l'assainissement de la situation financière.

Après le débat sur la politique budgétaire, le Gouvernement se tiendra à la disposition de la Chambre pour la discussion des problèmes politiques et en particulier de celui des ligues.

M. Franklin-Bouillon, au nom du Front républicain, interviendra dans le débat

Paris, 26 novembre. — Le nouveau groupe parlementaire, dit de Front républicain, a donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

Paris, 26 novembre. — Les députés du Front républicain, dit de Front républicain, ont donné mardi matin, à M. Franklin-Bouillon, son président, le mandat d'intervenir dans le débat qui s'ouvrira à la rentrée de la Chambre sur ses tentatives qui pourraient être faites par les adversaires du Cabinet de provoquer un débat initial hors du plan financier et de la défense du franc.

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le cardinal Liénart à Rome

Rome, 26 novembre. — S.E. le cardinal Liénart, évêque de Lille, a inauguré mardi après-midi, les travaux de restauration de son église titulaire de Saint-Sixte.

Le Cardinal, qui était accompagné de NN. SS. Hertog et Julien a été reçu à son arrivée par le clergé de la basilique. Après une adresse d'hommage du R.P. Louis, représentant le maître général des Dominicains, absent de Rome, il a adressé des paroles de remerciements et d'éloge aux frères prêcheurs pour le zèle avec lequel ils avaient entrepris la restauration de son église titulaire.

Puis il a donné la bénédiction eucharistique à l'assistance très nombreuse, aux premiers rangs de laquelle avaient pris place le cardinal Fumasoni Biondi, préfet de la Propagande, l'ambassadeur de France et Mme Charles Roux; M. Jacques Truelle, conseiller; le ministre d'Irlande; NN. SS. Vaneuville et Devoghel.

Le Ministre du Travail fait connaître qu'un décret du 13 novembre 1935 rend applicable la loi du 11 mars 1932 sur les relations familiales à des nouvelles catégories professionnelles.

Le date effective de la mise en application de cette loi est fixée au 1er janvier 1936 pour les magasins de vente en demi-gros ou aux particuliers de vêtements confectionnés, de quincaillerie, de feronnerie et d'articles de ménage, d'épicerie, liquors et conserves.

Pour les entreprises et magasins d'entreprises de vente au détail, distinctes des magasins de vente au détail de ces entreprises et destinés à l'approvisionnement de ces magasins.

Les employeurs ressortissants à ces catégories professionnelles devront donc s'affilier à une caisse de compensation agréée dans la région où se trouvent leurs établissements. Ces employeurs seront, en effet, responsables vis-à-vis de leur personnel des cotisations à verser à l'Etat, à partir de la date où la loi est applicable à leur profession.

En outre des sanctions prévues par la loi, l'employeur, en ne satisfaisant pas à l'obligation légale, est passible de dommages-intérêts de la part des chefs de famille, s'il n'a pas satisfait à l'obligation légale, et ne saurait être inférieure au montant des allocations dont ces chefs de famille seraient éligibles.

Mais il y a tout lieu de penser que le cas se produira peu et que les employeurs respectueux rempliront les obligations que la loi leur impose.

Le paquebot « Amérique », courrier de la côte occidentale d'Afrique a quitté Bordeaux ayant à bord de nombreux passagers, parmi lesquels se trouvaient M. Brévy, gouverneur général de l'A.O.P.

per des rapports de bon voisinage et d'estime mutuelle avec l'Allemagne.

Notre œuvre a besoin d'être consolidée. La France forte, vigilante, pacifique, n'a rien à redouter.

J'ai tenu à vous dire, avant la rentrée des Chambres, ce que le Gouvernement a fait pour défendre le franc et le paix.

Notre œuvre subsiste tout entière: Elle a besoin simplement, pour porter tous ses fruits, d'être consolidée.

Quand j'ai pris le pouvoir, je savais que mes responsabilités seraient lourdes. Je suis prêt à les assumer encore; mais il faut que le Gouvernement conserve son autorité.

De tout mon cœur de Français, je souhaite que mon pays ne s'abandonne pas. Il a connu des difficultés plus dures. Il les a toujours surmontées.

Comme vous, j'ai confiance dans son destin.

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le cardinal Liénart à Rome

Rome, 26 novembre. — S.E. le cardinal Liénart, évêque de Lille, a inauguré mardi après-midi, les travaux de restauration de son église titulaire de Saint-Sixte.

Le Cardinal, qui était accompagné de NN. SS. Hertog et Julien a été reçu à son arrivée par le clergé de la basilique. Après une adresse d'hommage du R.P. Louis, représentant le maître général des Dominicains, absent de Rome, il a adressé des paroles de remerciements et d'éloge aux frères prêcheurs pour le zèle avec lequel ils avaient entrepris la restauration de son église titulaire.

Puis il a donné la bénédiction eucharistique à l'assistance très nombreuse, aux premiers rangs de laquelle avaient pris place le cardinal Fumasoni Biondi, préfet de la Propagande, l'ambassadeur de France et Mme Charles Roux; M. Jacques Truelle, conseiller; le ministre d'Irlande; NN. SS. Vaneuville et Devoghel.

Le Ministre du Travail fait connaître qu'un décret du 13 novembre 1935 rend applicable la loi du 11 mars 1932 sur les relations familiales à des nouvelles catégories professionnelles.

Le date effective de la mise en application de cette loi est fixée au 1er janvier 1936 pour les magasins de vente en demi-gros ou aux particuliers de vêtements confectionnés, de quincaillerie, de feronnerie et d'articles de ménage, d'épicerie, liquors et conserves.

Pour les entreprises et magasins d'entreprises de vente au détail, distinctes des magasins de vente au détail de ces entreprises et destinés à l'approvisionnement de ces magasins.

Les employeurs ressortissants à ces catégories professionnelles devront donc s'affilier à une caisse de compensation agréée dans la région où se trouvent leurs établissements. Ces employeurs seront, en effet, responsables vis-à-vis de leur personnel des cotisations à verser à l'Etat, à partir de la date où la loi est applicable à leur profession.

En outre des sanctions prévues par la loi, l'employeur, en ne satisfaisant pas à l'obligation légale, est passible de dommages-intérêts de la part des chefs de famille, s'il n'a pas satisfait à l'obligation légale, et ne saurait être inférieure au montant des allocations dont ces chefs de famille seraient éligibles.

Mais il y a tout lieu de penser que le cas se produira peu et que les employeurs respectueux rempliront les obligations que la loi leur impose.

Le paquebot « Amérique », courrier de la côte occidentale d'Afrique a quitté Bordeaux ayant à bord de nombreux passagers, parmi lesquels se trouvaient M. Brévy, gouverneur général de l'A.O.P.

per des rapports de bon voisinage et d'estime mutuelle avec l'Allemagne.

Notre œuvre a besoin d'être consolidée. La France forte, vigilante, pacifique, n'a rien à redouter.

J'ai tenu à vous dire, avant la rentrée des Chambres, ce que le Gouvernement a fait pour défendre le franc et le paix.

Notre œuvre subsiste tout entière: Elle a besoin simplement, pour porter tous ses fruits, d'être consolidée.

Quand j'ai pris le pouvoir, je savais que mes responsabilités seraient lourdes. Je suis prêt à les assumer encore; mais il faut que le Gouvernement conserve son autorité.

De tout mon cœur de Français, je souhaite que mon pays ne s'abandonne pas. Il a connu des difficultés plus dures. Il les a toujours surmontées.

Comme vous, j'ai confiance dans son destin.

Le procès Stavisky

Après M. Pachot, deux détenus de la prison de Fresnes se sont succédé à la barre des témoins

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 26 novembre. — Cette dix-huitième audience du procès Stavisky débute dans le calme.

Lorsqu'il s'agit de certains faits, M. Pachot a déjà repris sa place à la barre des témoins. M. Noguères a des questions à lui poser, questions qui concernent Joseph Garat.

M. Pachot répète ce qu'il a déclaré la veille au soir: « Si je m'étais rendu à Bayonne, j'aurais arrêté l'écrouquerie dans l'œuf. Le procureur général Roux intervient et déclare que, malgré les recherches qu'il a effectuées, il n'a pas trouvé la trace d'une démanche quelconque de M. Prince, après la date du 5 juillet 1931, en faveur de Stavisky.

L'audition de Saunio, dit de Chevret, Saunio, dit de Chevret, succède à la barre des témoins à l'ancien commissaire Pachot.

C'est sur un ton solennel que Saunio, qui purge actuellement à Fresnes, une peine de deux ans de prison pour abus de confiance, commence sa déclaration.

« Je veux faire, Messieurs les Jurés, l'exposé de mes souffrances. Depuis vingt-deux mois, j'ai été traité d'indicateur de police et d'homme de Stavisky. C'est beaucoup trop pour un seul homme.

« Je ne méritais pas le cadavre de Stavisky. Je l'ai attaqué durant ma vie, je l'ai dénoncé. J'aurais voulu l'abattre. » Chevret brosse ensuite un tableau pittoresque mais assez confus de Stavisky.

Le témoin en arrive au cas de l'accusé Hayotte. C'est Hayotte qui, à Orléans, tenait le volant des opérations, déclare-t-il en terminant sa déclaration.

« Dochevert, un a-t-il attendu, va être l'objet de toute une série de questions venant des défenseurs.

M. Passelacq, avocat de Dochevert, lui demande s'il ne croit pas que l'ancien directeur du Crédit d'Orléans est une victime.

« Je crois qu'il a été manœuvré, répond le témoin. — Avez-vous dit le rapport Cousin? lui demande M. Lamour.

« Je ne l'ai pas dit, mais je l'ai inspiré, j'ai donné des notes. M. Lamour pose alors une série de questions, qui tendent à prouver que le témoin a connu les agissements de Stavisky.

« On ne m'a pas arrêté, fait remarquer Saunio. Justement ce que nous constatons, réplique M. Lamour. (Rires.) Le Président suspend l'audience. Il est 15 h. 20.

Un incident met aux prises la défense et l'accusation. A la reprise, après une courte intervention de M. Lamour, c'est M. Berthon qui va mettre maintenant de Chevret sur la sellette.

L'avocat s'adresse au Procureur général: « Ce témoin va-t-il bénéficier de l'impunité parce qu'il est indicateur de police? M. Fernand Roux. — J'attends la sténographie des débats, et quand l'heure viendra je prendrai toutes les réquisitions que je jugerai utiles.

C'est le signal d'un violent incident, qui va mettre aux prises M. Berthon et le Procureur général.

« Cet homme, qui a avoué presque avec orgueil, avoir touché 100.000 fr. de Stavisky, se aujourd'hui l'auxiliaire de la justice! réplique M. Berthon.

« Vous annoncez, M. le Procureur, son arrestation, mais en attendant il fait sa déposition sous la foi du serment.

« Il n'y a pas de protégé, dit, réplique M. Roux.

« Je ferai ce que me dictera ma conscience. « Vous insultez la magistrature, je ne permets pas vos insinuations.

M. Legrand, le calme étant revenu, demande au témoin dans quelles conditions le juge d'instruction Giard a pu, en 1931, ouvrir une enquête sur les agissements de Stavisky.

Pour toute explication, de Chevret dit qu'un homme politique intervint, alors, auprès de M. Giard.

La déposition d'Edouard de Cazenave De Chevret ayant terminé sa déposition, le témoin suivant est introduit; c'est Edouard de Cazenave, détenu actuellement à Fresnes et qui purge une peine de deux ans de prison pour l'affaire de la « Foncière ».

Dans son bref témoignage, d'une voix éteinte, de Cazenave se borne à donner quelques précisions sur les fonctions de comptable, qu'il exerçait aux établissements « Alex ».

« Sa déposition intéresse plus particulièrement le cas d'Hayotte. C'est ainsi que le témoin est amené à déclarer qu'il ne porta pas en comptabilité les 5 millions de bons du Crédit municipal d'Orléans. Il se contenta de les déposer dans une banque: Je ne me souviens plus si c'est Stavisky ou Hayotte qui me remit les bons, déclare de Cazenave.

Hayotte précise que c'est Stavisky Le président Bernard annonce aux jurés qu'un entendre mercredi la déposition de l'expert joaillier Seron. L'audience est levée. La Cour se retire à 16 h. 30 sans incident.

LETTRE DE BRUXELLES Les menaces contre la liberté de l'école et de la presse

Les radicaux du parti libéral ne renoncent pas à la guerre scolaire. Cependant, en fait que, dans les conjonctures actuelles, la reprise de cette lutte contre les concubins catholiques serait désastreuse pour le pays. C'est l'opinion de tous ceux qui réfléchissent. On ne saurait pas une nation déchaînée par la crise économique, comme la nôtre, en voulant étouffer la liberté scolaire et de la presse.

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Bruxelles, 26 novembre 1935. Les radicaux du parti libéral ne renoncent pas à la guerre scolaire. Cependant, en fait que, dans les conjonctures actuelles, la reprise de cette lutte contre les concubins catholiques serait désastreuse pour le pays. C'est l'opinion de tous ceux qui réfléchissent. On ne saurait pas une nation déchaînée par la crise économique, comme la nôtre, en voulant étouffer la liberté scolaire et de la presse.

Un député luxembourgeois devait être jugé pour injures contre le chancelier Hitler

Luxembourg, 26 novembre. — Une affaire d'un caractère exceptionnel a été sur le point d'être jugée devant le Tribunal correctionnel de Luxembourg par la pléiade du Gouvernement allemand.

Le député Albert Gieseler avait fait paraître dans son journal, « Le Echo Tagblatt », un article critiquant violemment le chancelier Hitler à propos des événements du 30 juin. Le Führer se jugeant offensé, chargea le ministre d'Allemagne à Luxembourg de porter plainte.

Le Parquet décida de poursuivre pour injures à un chef d'Etat étranger. M. Gieseler, qui devait être notamment défendu par M. de Moro-Giaterini, mais le Parlement grand-ducal invoquant la liberté de la presse, a refusé de lever l'immunité parlementaire couvrant ce député.

L'Irak est prêt à appliquer l'embarco sur le pétrole

Genève, 26 novembre. — L'Irak vient de faire connaître à la S. D. N. qu'il est prêt à appliquer l'embarco sur le pétrole. Cette décision a été prise par le Gouvernement irakien, à la suite de la décision de la S. D. N. qui a refusé d'appliquer l'embarco sur le pétrole.

Les résultats éliminatoires des élections provinciales donnent au gouvernement libéral de Québec 47 sièges contre 43 à ses adversaires.

Le tribunal militaire de Lyon a condamné à mort le spahi Ibrahim Babah qui, le 20 septembre, à Tlemcen (Algérie), tua son brigadier.

L'aviateur Bailly, terminant son voyage aérien de France à Madagascar, est arrivé à Tananarive le 25 novembre. Il a été accueilli par le gouverneur général de Madagascar, M. de Launay.

Une nouvelle grève au fond a vuient d'être déclarée en Espagne, à Madrid (Espagne) par les ouvriers de la sidérurgie (pays de Galice), et plus de trois cents mineurs ont refusé, mardi, de remonter à la surface.

Les résultats éliminatoires des élections provinciales donnent au gouvernement libéral de Québec 47 sièges contre 43 à ses adversaires.

Le tribunal militaire de Lyon a condamné à mort le spahi Ibrahim Babah qui, le 20 septembre, à Tlemcen (Algérie), tua son brigadier.

L'aviateur Bailly, terminant son voyage aérien de France à Madagascar, est arrivé à Tananarive le 25 novembre. Il a été accueilli par le gouverneur général de Madagascar, M. de Launay.

Une nouvelle grève au fond a vuient d'être déclarée en Espagne, à Madrid (Espagne) par les ouvriers de la sidérurgie (pays de Galice), et plus de trois cents mineurs ont refusé, mardi, de remonter à la surface.

Les résultats éliminatoires des élections provinciales donnent au gouvernement libéral de Québec 47 sièges contre 43 à ses adversaires.

Le tribunal militaire de Lyon a condamné à mort le spahi Ibrahim Babah qui, le 20 septembre, à Tlemcen (Algérie), tua son brigadier.

L'aviateur Bailly, terminant son voyage aérien de France à Madagascar, est arrivé à Tananarive le 25 novembre. Il a été accueilli par le gouverneur général de Madagascar, M. de Launay.